

constamment à l'étude. Il ne sera pas nécessaire pendant l'année en cours de prendre une décision définitive au sujet de la prolongation de la Loi d'urgence au-delà du 31 décembre 1967.

2. La restriction relative aux subventions aux mines d'or qui font vivre directement les localités aurifères existantes avait pour but de prévenir l'établissement de nouvelles localités dont l'économie dépendrait de l'extraction de l'or et qui auraient besoin de l'aide du gouvernement dès le début. Voilà pourquoi il n'est pas question d'enlever cette restriction.

EMPLOI D'ÉTÉ AU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question n° 854—**M. Caron:**

1. Combien de surnuméraires le ministère du Revenu national a-t-il pris à son service pour les positions d'été, durant l'été dernier (1965), a) à Ottawa, b) à l'impôt, c) aux douanes et accise?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles ou tantes, qui sont au service du ministère?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): 1. a) A Ottawa; Douanes et Accise aucun; Impôt sur le revenu—aucun. b) La Division de l'impôt sur le revenu n'a pas engagé d'employé pour les emplois d'été à Ottawa ou en dehors d'Ottawa. c) La Division des douanes et de l'accise a employé 248 personnes au cours de l'été 1965 en dehors d'Ottawa.

2. Les nominations ont été faites d'après les listes d'admissibilité dressées par la Commission du service civil.

3. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

EMPLOIS D'ÉTÉ À LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question n° 856—**M. Caron:**

1. Combien la Monnaie Royale Canadienne a-t-elle pris de surnuméraires à son service l'été dernier (1965), a) à son bureau chef, b) aux autres bureaux d'Ottawa?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles ou tantes, qui sont à son service?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. La Monnaie royale canadienne embauche des surnuméraires pour emploi occasionnel à n'importe quel temps de l'année, lorsque la charge de travail le requiert, mais elle n'embauche pas de surnuméraires pour des emplois d'été en tant que tels.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

[L'hon. M. Pepin.]

EMPLOIS D'ÉTÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES

Question n° 857—**M. Caron:**

1. Combien de surnuméraires le ministère des Finances, a-t-il pris à son service durant l'été (1965), a) au bureau chef, b) aux autres bureaux d'Ottawa?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles ou tantes, qui sont au service du ministère des Finances?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. a) Neuf à l'administration centrale du ministère des Finances et un au bureau principal du Contrôleur du Trésor. b) Aucun.

2. La Commission du service civil.

3. Pas à la connaissance du ministère.

[Français]

EMPLOIS D'ÉTÉ (1965) AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Question n° 863—**M. Caron:**

1. Combien de surnuméraires le ministère du Commerce a-t-il pris à son service durant l'été dernier (1965), a) au bureau chef, b) aux autres bureaux d'Ottawa?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles et tantes, qui travaillent pour le Ministère?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): 1. a) 5; b) Néant.

2. La Commission du service civil.

3. Non.

EMPLOIS D'ÉTÉ (1965) AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question n° 864—**M. Caron:**

1. Combien de surnuméraires le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris à son service durant l'été dernier (1965), a) au bureau chef, b) dans les autres bureaux d'Ottawa?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles et tantes, qui travaillent pour le Ministère?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) 16; b) 45.

2. Ces employés ont été engagés par l'intermédiaire de la Commission du service civil et du Service national de placement.

3. Aucun de nos dossiers n'indique où travaillent les parents d'un fonctionnaire.